

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 27/10/11

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20111021-57238-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

**Séance du vendredi 21 octobre 2011**

**SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AU CENTRE DE RECHERCHE DU  
CHÂTEAU DE VERSAILLES ET AU MUSÉE D'HISTOIRE DE FRANCE  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET COTISATION**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention en date du 16 décembre 2004, fondant le partenariat avec l'Etablissement public du Musée et du Domaine National de Versailles pour la création du Musée parlant de l'Histoire de France ;

Vu la délibération du Conseil général en date du 23 juin 2006, confirmant l'adhésion du Département des Yvelines au Groupement d'Intérêt Public « Centre de Recherche du Château de Versailles » et approuvant les termes de la convention constitutive du groupement et de ses annexes ;

Vu la délibération du Conseil général en date du 9 juillet 2010, portant attribution d'une subvention départementale 2010 au titre du Musée parlant de l'Histoire de France ;

Vu la délibération du Conseil général en date du 17 décembre 2010, portant adoption du budget primitif 2011 et de nouvelles modalités financières pour le versement des subventions ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public « Centre de Recherche du Château de Versailles » en date du 20 janvier 2011, approuvant les participations financières demandées aux membres du groupement pour l'année 2011, modifiant l'annexe II de la Convention constitutive ;

Vu l'article 32 de la délibération du Conseil Général du 31 mars 2011, portant délégation d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général,

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'autoriser le versement au Groupement d'Intérêt Public dénommé « Centre de Recherche du Château de Versailles », sis Pavillon de Jussieu à Versailles, de la cotisation d'adhésion du Département à hauteur de 10 000 € (dix mille euros) pour 2011.

Décide d'attribuer, à ce même établissement, un apport financier de fonctionnement sous la forme d'une subvention de 50 000 € (cinquante mille euros) pour 2011.

Décide d'attribuer, à ce même établissement, au titre de l'exercice 2011, une subvention exceptionnelle de 15 900 € (quinze mille neuf cents euros) pour son université d'été.

Décide d'allouer à l'Etablissement Public du Musée et du Domaine National de Versailles, sis Château de Versailles, une subvention de fonctionnement de 30 000 € (trente mille euros), au titre du projet éducatif et culturel du Musée parlant de l'Histoire de France pour 2011.

Approuve les termes de la convention annuelle correspondante, ci-annexée, et autorise M. le Président du Conseil général ou son représentant à signer ladite convention.

Précise que ces subventions de fonctionnement dépassant le seuil de 23 000 €, feront l'objet d'un acompte de 80 %, le solde (20 %) étant versé sur l'exercice 2011, sur présentation d'un bilan provisoire.

Confirme l'obligation pour les bénéficiaires, de présenter un bilan et les justificatifs financiers correspondants.

Dit que la cotisation annuelle et les subventions seront prélevées sur les crédits inscrits respectivement au chapitre 011 compte 6281 et au chapitre 65 compte 65738 du budget départemental 2011.